

**Courcelles-lès-Gisors INSCRIPTIONS 2015-2016 aux
Activités Pédagogiques Complémentaires APC et Temps d'Activités Péri-éducatif TAP**



PERIODE 3 : du lundi 04 janvier au vendredi 05 février 2016, 15h45-16h30.

ACTIVITES FACULTATIVES PROPOSEES au choix (1 activité par jour).

PRISE EN CHARGE : activité payante si prise en charge « MAIRIE » ;
activité gratuite si prise en charge « ECOLE ».



Cocher 1 case blanche (correspondant au niveau de classe) = 1 activité par jour.

du 04/01 au 05/02	prise en charge	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Coloriage ZEN	MAIRIE		PS-MS-GS-CP		CE-CM
Jeux de construction		tous		tous	
Raconte-moi une histoire			CE-CM		PS-MS-GS-CP
Scénettes (théâtre)		CP-CE1		CE2-CM	
Fabrication de cartes		CP⇒CM2		CP⇒CM2	
Jeux		Jeux de Société PS-MS-GS	Jeu du petit Bac CE2-CM	Jeux de Société CP-CE	Jeu du petit Bac CP-CE1
Bricolage créatif		CE-CM	PS-MS-GS-CP	PS-MS-GS-CP	CE-CM
Mini-School	ECOLE	MS-GS-CP			
Broderie			CP⇒CM2		
Perles				tous	
Relaxation		CE-CM			PS-MS-GS-CP
Dessin		CE2		CM	
Logique ludique				GS⇒CM2	
Chorale				CP⇒CM2	
Retour MAISON à 15h45	Sortie 15h45	<input type="checkbox"/> seul <input type="checkbox"/> récupéré			
Retour MAISON à 16h30	Sortie 16h30	<input type="checkbox"/> seul <input type="checkbox"/> récupéré			

ENFANT :

J'ai bien pris connaissance des conditions d'organisation des APC-TAP dans l'école de Courcelles-lès-Gisors.

En cas de retard à 15h45, je récupérerai mon enfant à 16h30 après une activité.

Je préviendrai **PAR ECRIT** de sa présence exceptionnelle ou de son absence auprès de son enseignante.



L'inscription est définitive pour la période. Places limitées pour certaines activités et pour la garderie à 16h30. Merci de signaler par écrit à l'école toute absence de votre enfant. Pour rappel, la présence régulière est nécessaire pour garantir la progression dans l'activité.

En cas d'annulation signalée le jour même, tout enfant inscrit à l'accueil du soir sera dirigé à 16h30 à la salle du périscolaire, où vous le récupérerez (cf. règlement périscolaire).

L'école et la mairie se réservent le droit de faire évoluer les contenus des APC-TAP en fonction du nombre d'enfants inscrits, des intervenants, des conditions météorologiques...

Document à remettre à l'enseignante de votre enfant AVANT le jeudi 17 décembre 2015.

Date & Signature :